

gouvernement Mackenzie dans une situation délicate. Il n'était pas au pouvoir au moment où la loi du Manitoba avait été négociée, mais deux de ses membres éminents, Alexander Mackenzie et Edward Blake, étaient membres du gouvernement de l'Ontario qui avait offert la récompense pour l'arrestation de M. Riel.

L'audace de M. Riel, venu à Ottawa pour signer les registres du Parlement, a créé énormément de remous à l'ouverture de la session de 1874. Le « chef rebelle » allait-il essayer d'occuper son siège? Le lendemain du discours du Trône, le 30 mars, le colonel L.-F.-R. Masson, député conservateur de Terrebonne et ami de M. Riel, a prononcé un discours passionné en faveur de l'octroi d'une amnistie à Riel et aux autres leaders métis. M. Masson avait à peine fini de parler qu'un autre colonel de la milice, Mackenzie Bowell de Belleville, s'est levé pour contre-attaquer. Ce dernier, grand maître de l'Ordre d'Orange de l'Amérique du Nord britannique depuis 1870, a proposé que le greffier de la Couronne en Chancellerie vienne à la Chambre pour témoigner au sujet de l'élection de M. Riel dans Provencher et que le procureur général du Manitoba soit aussi convoqué pour donner des informations au sujet de la mise en accusation de M. Riel. Les deux motions, appuyées par John C. Schultz (Lisgar), qui avait été chef du parti canadien lors des incidents de la Rivière-Rouge, ont été adoptées sans dissidence.

Le lendemain, la Chambre a entendu un témoignage prouvant que Riel avait été élu en bonne et due forme. Cependant, le procureur général du Manitoba, H. J. Clarke, qui comparait à la barre de la Chambre, a fait l'objet d'un long interrogatoire de la part de M. Bowell et d'autres. Le but de ce dernier était manifestement de montrer que M. Riel fuyait la justice et qu'il avait été directement mêlé au « meurtre » de Thomas Scott. À la fin de l'interrogatoire de M. Clarke, M. Bowell a proposé que M. Riel soit présent à son siège à la Chambre le jour suivant. Cette motion a aussi été adoptée à la suite d'un vote par appel nominal.

Le 1^{er} avril, comme M. Riel n'était toujours pas là, l'ordre de comparution a été retiré et une autre date fixée, soit « mercredi prochain » (8 avril). (Cet intervalle de deux semaines était attribuable au fait que la Chambre ajournait pour les vacances de Pâques du 2 au 6 avril.) Entre-temps, il a été décidé de constituer un comité spécial de neuf membres afin de faire enquête sur les causes des troubles du Territoire du Nord-Ouest en 1869-1870. MM. Bowell, Edward Blake, Masson et Donald A. Smith, l'agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui avait négocié avec M. Riel au nom du gouvernement canadien, maintenant député de Selkirk, au Manitoba, ont été nommés au comité.

À la reprise des travaux de la Chambre après les vacances de Pâques, l'affaire Riel a repris l'avant-scène. M. Clarke est revenu comparaître devant la Chambre de nouveau les 8 et 9 avril, en compagnie de deux détectives d'Ottawa qui avaient vainement essayé de trouver Riel pour lui remettre son mandat. L'Orateur, l'honorable Timothy W. Anglin, a demandé au député de Provencher de se présenter à son siège, comme le rapporte le procès-verbal trimestriel des *Journaux*, « Ledit honorable député ne comparaît pas »⁷. M. Bowell avait donc le champ libre pour donner avis de son intention de proposer une motion visant à expulser Riel des Communes. Il avait fixé la date du 13 avril pour la proposer, mais pour une raison ou une autre, le sujet n'a pas été abordé ce jour-là. Comme le lendemain avait déjà été réservé pour le premier exposé budgétaire du nouveau ministre des Finances, il a été

⁷ *Journaux*, 9 avril 1874, p. 38.